

ASSEMBLÉE MUNICIPALE TAVANNES

LUNDI 22 JUIN 2026 – Salle communale

Président : [REDACTED] (PAG)
Secrétaire : [REDACTED] (AB)
Scrutateurs : [REDACTED] (LG) et [REDACTED] (MAG)
Electeurs/trices inscrits : 2098
Electrices/teurs présents : 67 personnes

La séance de l'assemblée municipale est ouverte à 20h15 par le président, la première de la législature 2026-2029.

L'Assemblée a été convoquée par carte personnelle et par publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier No 19 du 20 mai 2026.

Aucune question ou remarque concernant l'ordre du jour n'est demandée.

1. Présentation et approbation des comptes 2025 – [REDACTED] (DK)

Résultats du compte général

	COMPTES	BUDGET
Administration générale	1'188'546.10	1'145'350.00
Sécurité publique	-654'698.40	-730'000.00
Enseignement et formation	3'231'730.47	3'325'280.00
Culture et loisirs	864'863.41	944'900.00
Santé	24'786.65	23'375.00
Prévoyance sociale	4'066'556.44	4'167'500.00
Trafic	963'385.28	1'053'875.00
Protection et aménagement de l'environnement	102'355.45	96'200.00
Économie publique	-94'735.09	94'200.00
Finances et impôts	-10'874'377.06	-9'584'700.00
Excédent de charges	1'181'586.75	374'330.00
Excédent de revenus		

Il n'y a aucune comptabilisation au niveau des amortissements supplémentaires inhérents au système pour l'exercice 2025, le compte général présentant un excédent de revenus de CHF 1'181'586,75. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 374'330.00.

Les charges de personnel sont de CHF 2'903,26 supérieures aux montants budgétés. À relever cette toute petite différence par rapport à un total des charges de personnel de CHF 6'097'133.26.

Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 104'245.37 supérieures aux montants budgétés. La différence se situe principalement au niveau des comptes « Denrées alimentaires », « Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » et « Entretien d'autres ouvrages de génie civil ».

Les revenus provenant des impôts sont de CHF 1'214'728.46 en dessus des montants budgétés. Ils ont en particulier été supérieurs aux prévisions dans le cas des impôts à la source des personnes physiques, des impôts sur le bénéfice des personnes morales et surtout au niveau des impôts sur les gains de fortune pour un montant de CHF 764'801.75.

Cependant, à la suite d'un recours d'un contribuable, une décision complémentaire établie en avril 2026 a fixé le gain en capital imposable à zéro. De ce fait, la production fiscale 2026 sur les gains immobiliers sera réduite de CHF 489'937.55.

Les recettes provenant de la péréquation financière et de la compensation des charges se montent à CHF 1'491'954.00, soit CHF 36'954.00 de plus que prévu dans le budget.

Compte de résultat :

- Attributions/Prélèvements aux fonds en 2025 :

Gestion des déchets	-20'393.70
Sapeurs-pompiers	-80'676.91
Traitement des eaux usées	+96'116.16
Alimentation en eau	-91'758.97

- Financements spéciaux au 31 décembre 2025

Gestion des déchets	+116'101.69
Sapeurs-pompiers	+530'048.04
Traitement des eaux usées	+456'070.14
Alimentation en eau	+1'303'744.29

Compte des investissements

	COMPTES
Total général des investissements : Compte 2025	1'452'943.65
Total général des investissements : Budget 2025	3'188'000.00
AUTOFINANCEMENT À 100%	2'390'428.92

Bilan

ACTIF	1^{er} janvier 2025	31 décembre 2025
Disponibilités	2'976'053.54	4'356'977.29
Créances	7'706'936.81	7'353'050.97
Actifs de régularisation	1'274'807.74	1'130'946.59
Stocks, fournitures et travaux en cours	5'978.90	4'898.80
Placements financiers	300'400.00	336'800.00
Immobilisations corporelles PF	2'973'856.85	2'973'856.85
Immobilisations corporelles PA	15'259'477.59	15'425'597.06
Immobilisations incorporelles	127'510.35	128'100.69
Participations, capital social	158'607.00	158'607.00
Subventions d'investissement	200'000.00	200'000.00
	30'983'628.78	32'068'835.25

PASSIF	1^{er} janvier 2025	31 décembre 2025
Engagements courants	762'618.08	685'744.46
Engagements financiers à court terme	0.00	0.00
Passifs de régularisation	229'689.53	347'522.19
Provisions à court terme	290'000.00	231'600.00
Engagements financiers à long terme	16'120'000.00	16'120'000.00
Capitaux de tiers	328'093.44	326'545.79
Financements spéciaux	2'694'909.90	2'405'964.16
Préfinancements	3'001'037.12	3'212'591.19
Réserve	2'901'409.40	2'901'409.40
Réserve liée à la réévaluation du PF	5'851.00	5'851.00
Excédent/découvert de bilan	4'650'020.31	5'831'607.06
	30'983'628.78	32'068'835.25

Questions de l'Assemblée :

Pas de question de l'Assemblée.

■■■■■ (PAG) effectue la lecture des conclusions du rapport de la vérification des comptes réalisé par Soresa SA : le rapport encourage à accepter les comptes 2025 qui sont conformes aux dispositions légales cantonales et communales.

Décision : L'Assemblée municipale valide les comptes 2025 à l'unanimité.

2. Information sur les projets en cours

Cinq projets sont présentés succinctement par le Conseil municipal à l'Assemblée. Il s'agit d'informations sans que des décisions ne soient nécessaires à ce stade d'être prises par l'Assemblée municipale. Si ces projets arrivent à maturité, des séances d'informations seront organisées.

- **Gare CFF/CJ – [REDACTED] (ASL)**

[REDACTED] (ASL) présente les futurs travaux des CFF et présente le plan. Dès le 8 septembre, la ligne Sonceboz-Moutier sera totalement interrompue pour la durée d'une année. Les trains seront remplacés par des bus avec la création d'un arrêt temporaire à la Rue des Eaux. La ligne ferroviaire et la gare seront entièrement rénovées avec la réalisation d'un passage sous-voie avec une rampe d'accès. La population est d'ores et déjà remerciée pour sa patience et sa compréhension face aux désagréments que cela pourra engendrer.

- **Réaménagement complet de la place de la gare – [REDACTED] (ASL)**

Une fois les travaux CFF/CJ réalisés, la commune poursuivra les travaux avec le réaménagement complet de la place de la gare, si tout va bien, en 2028. Le projet a déjà été présenté une première fois en avril 2025 lors du comptoir de l'UNAT, puis à l'occasion du marché artisanal du 25 juin 2025. Les échanges ont permis de développer un projet qui réponde au mieux aux attentes de la population. Le projet a été présenté également à la commission de l'urbanisme et au Conseil municipal. Il est en outre présenté aujourd'hui une image de synthèse ainsi que la maquette permettant de visualiser l'aspect futur de la gare.

Le projet prévoit notamment davantage de verdure, une gestion optimisée de place de parcs, la création d'une frontière végétalisée entre les espaces publics et privés, un lieu agréable favorisant les rencontres et une meilleure perméabilisation des sols. Certaines questions restent toutefois ouvertes, en particulier le couvert et le nombre définitif de places de parcs. À ce sujet, une étude de trafic a été mandatée pour l'ensemble de notre village. À la réception de ces résultats, nous pourrions préciser l'organisation du stationnement dans notre village, ce qui pourrait amener à la création d'un parking sous-terrain et de réévaluer le concept urbanistique de la place de la gare.

La prochaine étape est la finalisation du projet. Il sera ensuite présenté à la commission des finances, puis une séance d'information sera organisée pour la population, avant d'être soumise à la voix des urnes.

Question de l'Assemblée :

Pas de question de l'Assemblée.

- **Valorisation du centre – [REDACTED] (YR)**

[REDACTED] (YR) explique que la législature actuelle a reçu un riche héritage qu'il s'agit maintenant de gérer et de coordonner. Des projets ont été mis à la planification financière depuis de nombreuses années qui ont bien évolué comme par exemple la place de la gare. Un autre élément important est l'arrivée des institutions cantonales à Tavannes. Ce sont 200 employés qui vont venir sur Tavannes et il s'agit désormais de s'organiser pour les recevoir dans les meilleures conditions possibles. Un troisième point d'héritage qu'il remarque est celui du patrimoine bâti.

La revalorisation du centre est présentée à l'aide d'une carte précisant le périmètre. Celle-ci présente la route cantonale avec la traversée du village, depuis le secteur de l'Hôtel de Ville jusqu'au viaduc CJ, ainsi que la rue H.-F. Sandoz. La valorisation du centre comprend plusieurs dimensions :

- les travaux CFF/CJ ;
- le réaménagement de la place de la gare ;

- l'arrivée des institutions cantonales à Tavannes Machines (fin 2028, pas de restauration prévue dans le bâtiment, incitation à l'utilisation des transports publics) ;
- le soutien au commerce local et à la restauration dans le but de le dynamiser ;
- la mobilité et le stationnement ;
- le possible aménagement d'un parking sous-terrain en face de Tavannes Machines.

L'espace bâti, à Tavannes, dans le domaine historique se nomme « la surprenante », car lorsque nous levons les yeux, nous pouvons être surpris par la beauté de nos bâtiments. Un court film est présenté.

Un mandat confié à l'Office des ponts et chaussées (OPC), dans le cadre de la CRTU, porte sur la revalorisation de la route cantonal et une étude sera prochainement lancée à ce sujet. Parallèlement, un mandat va être attribué à EspaceSuisse et au Parc Chasseral afin de mener une phase de consultation de la population.

Il est précisé que l'ensemble des mesures envisagées ne pourra pas être réalisé avant l'arrivée des institutions cantonales. La commune se trouve encore au stade des études de faisabilité et des études préliminaires. Toutefois, certaines solutions devront être mises en place d'ici 2028 afin d'accueillir les nouveaux employés dans de bonnes conditions, notamment en matière de stationnement, de transports publics, de commerces et de restauration.

Questions de l'Assemblée :

■■■■ (LG) questionne concernant l'étude de trafic et la sécurité des déplacements piétons, en particulier autour des écoles. Il demande si l'étude évoquée est la même que celle prévue pour la sécurisation des chemins scolaires. Il profite également de questionner concernant la situation pour les piétons et les écoliers qui s'est dégradée ces derniers mois avec les travaux dans le secteur de la Migros et la disparition des patrouilleurs scolaires. Il questionne aussi la communication lors de la disparition de passages piétons en faisant référence à celui devant la Migros.

■■■■ (YR) répond qu'il s'agit de deux démarches distinctes. Une offre d'honoraires a été reçue pour revoir la sécurité à l'échelle du village, avec une attention particulière portée aux abords des écoles. Le Conseil municipal devrait se prononcer prochainement sur l'attribution de ce mandat.

Le président propose de reprendre les questions plus détaillées relatives à la sécurité dans les divers.

• Plateau d'Orange – ■■■■ (FG)

Le projet a pour objectif d'embellir et de réorganiser ce secteur utilisé par plusieurs sociétés locales. Le projet prévoit notamment :

- Places de parc marquées et places supplémentaires pour toutes les sociétés (total = 194 places);
- Accès publics et privés réfectionnés ;
- Espace convivial (jeux, détente, pique-nique) ;
- Nouveau bâtiment (restaurant/buvette, terrasse publique, vestiaires, locaux d'entretiens/rangements) ;
- Nouveau réseau d'alimentation en eau des privés ;
- Mise aux normes du terrain et terrain principal synthétique ;
- Arborisation du site ;
- Extension du parking avec espace revêtu pour les manifestations (actuellement hors zone).

Un projet d'extension du parking avec espace revêtu pour les manifestations est également mentionné, mais celui-ci ne pourra être traité qu'ultérieurement, le secteur concerné étant actuellement hors zone. Des éclairages publics avec détection sont prévus, ainsi qu'une arborisation autour des espaces de stationnement.

Les plans du projet sont présentés.

La planification est la suivante :

- préavis du Conseil municipal et choix de la variante : 2023-2025 ;
- présentation aux propriétaires et utilisateurs : 5 novembre 2025 ;
- présentation commission des travaux publics : 15 juin 2026 ;
- présentation commission des finances et à la commission d'urbanisme : août 2026 ;
- présentation publique : automne 2026.

Questions de l'Assemblée :

██████ (CG) questionne si une réflexion a été faite au sujet des WC publics. Il est répondu qu'il y a la cantine du foot et que l'on aimerait que celle-ci soit le plus souvent ouverte afin aussi de pouvoir avoir les accès aux toilettes dans ce lieu.

██████ (CC) questionne la sécurité entre la place de jeux et les places de parcs. Il est précisé que des barrières et des accès latéraux sont prévus afin de limiter les conflits entre véhicules et usagers. Le déplacement des places de parc est toutefois limité par les contraintes de zone.

• Maison communautaire – ██████ (YR)

Qu'est-ce qu'une maison communautaire, spécifiquement pour Tavannes ? Ce sujet intéresse plusieurs dicastères et il a été décidé par le Conseil municipal que ce soit la commission de la Mairie qui s'en occupe. Trois séances ont déjà été consacrées à ce dossier afin de mieux définir ce que pourrait être une maison communautaire à Tavannes. Selon les réflexions à ce jour, une maison communautaire pourrait être un lieu de rencontres informelles, d'échanges entre habitantes et habitants, d'accueil et d'activités associatives.

La commission a traité ce dossier par étape en inscrivant tout d'abord ce projet aux objectifs de la législature, en récoltant des données de bases et en mettant en place un sondage envoyé à toutes les associations de Tavannes. L'occupation des lieux, le fonctionnement, les questions en lien avec les coûts et le financement ont été discutés.

Le sondage fait apparaître les éléments suivants : 36 organismes ont été consultés, 14 ont répondu, 9 se sont déclarés intéressés. Les besoins identifiés concernent notamment des salles de réunion, une cuisine, des espaces conviviaux, des espaces polyvalents, du coworking et du stockage. Il ressort que le projet est intéressant, mais il est nécessaire de le financer et aussi, il faut un lieu.

Le bâtiment envisagé est la Maison Haënny, bâtiment historique situé à proximité de Migros. Ses propriétaires souhaitent vendre ce bâtiment, en priorité à la commune. Des contacts ont déjà été pris et une rencontre est prévue avec la famille propriétaire.

Parallèlement, un mandat a été confié à un architecte afin de vérifier le prix de vente et d'évaluer les coûts potentiels de transformation du bâtiment. Il est précisé que le bâtiment compte actuellement des locataires, notamment la division forestière, qui devrait rejoindre Tavannes Machines à fin 2028. Les loyers actuels pourraient contribuer à porter le projet durant une période transitoire.

Deux démarches sont donc menées en parallèle, l'analyse d'une éventuelle acquisition du bâtiment et la poursuite des réflexions sur l'utilisation future des locaux et les synergies possibles.

Si le projet de maison communautaire ne devait pas aboutir, la commune disposerait néanmoins d'un bâtiment patrimonial important au centre du village.

Questions de l'Assemblée :

Pas de question de l'Assemblée.

■■■■■ (YR) conclut le point relatif aux projets en rappelant que certains objets sont déjà inscrits dans la planification financière, notamment la gare CFF/CJ, la place de la gare et le Plateau d'Orange. Les nouveaux projets devront encore être analysés financièrement avant une éventuelle intégration dans la planification à court ou moyen terme.

Il rappelle l'importance de maintenir une bonne capacité d'autofinancement, avec l'objectif de rester proche d'un degré d'autofinancement de 100 % à long terme.

La planification du budget se fera entre août et octobre 2026. Les projets présentés ce soir y seront intégrés ou non en fonction des analyses à venir.

3. Divers

■■■■■ (CC) intervient au sujet du chemin de l'Arsenal, actuellement en réfection. Elle demande si les bancs initialement prévus seront bien installés. ■■■■■ (ASL) répond qu'elle a repris ce dossier depuis le 1er janvier et qu'elle vérifiera ce qui était prévu concernant les bancs.

■■■■■ (GB) s'exprime au nom des commerçants et pour la Librairie du Pierre-Pertuis. Elle se réjouit des projets présentés par la commune qui vont dans la bonne direction. Elle ne se projette toutefois pas aussi loin, mais simplement à trois mois. Avec les travaux de la Migros et sur les rues en face, ses clients ne peuvent pas se garer. Il faut être motivé pour faire ses achats à la librairie. ■■■■■ (ASL) indique que des discussions sont en cours afin de libérer certaines places dans le secteur du marché, tout en garantissant la sécurité les jours de marché. Concernant les travaux communaux, la commune suit les entreprises et leur demande régulièrement d'avancer. En revanche, elle ne maîtrise pas directement les travaux privés de Migros, même si elle intervient lorsque ceux-ci ont un impact sur l'espace public.

Elle revient également sur l'interpellation de ■■■■■ (LG) et précise qu'en ce qui concerne le passage piéton apparu en une journée devant la Migros, ceux-ci se sont donné le droit d'en créer un alors qu'il n'en avait pas l'autorisation. C'est l'Office des Ponts et Chaussées qui donne ce type d'autorisation, de même que pour les trottoirs, et non pas la commune. Tout est mis en œuvre pour que les déviations soient installées.

■■■■■ (GB), cette fois en tant que Maman intervient et indique qu'un agent de sécurité a dit à sa fille de passer hors passage piéton. Chose qu'elle ne trouve pas normale. ■■■■■ (ASL) précise qu'une déviation piétonne a été mise en place par la rue des Eaux, avec retour au niveau de la Banque cantonale et traversée vers l'Hôtel de Ville et que certains éléments mis en place par Migros n'étaient pas conformes.

■■■■■ (LG) revient sur la sécurité des enfants se rendant à l'école, notamment en lien avec les travaux, les trottoirs fermés, les passages piétons modifiés et la fin de la patrouille scolaire. Il souligne l'importance de cette étude sur les cheminements piétons. Il demande une communication plus rapide aux parents lorsque les conditions changent en faisant référence avec la patrouilleuse scolaire.

■■■■■ (DK), responsable de la sécurité, précise que le Conseil municipal n'a pas supprimé volontairement la patrouille scolaire. La commune a été contrainte d'y mettre fin, l'unique patrouilleuse scolaire ayant annoncé qu'elle ne pouvait plus assurer ce service. La personne mandatée pour trouver des remplaçants n'a pas trouvé de solution, et la situation a évolué rapidement.

Il rappelle qu'une étude spécifique sur la sécurité piétonne et scolaire est prévue. Celle-ci permettra d'analyser les points sensibles et de proposer des solutions adaptées à Tavannes. Les pistes envisagées pourraient comprendre des aménagements physiques, mais également d'autres solutions comme les pédibus, qui reposent toutefois aussi sur l'engagement citoyen.

■■■■■ (LG) interpelle encore au sujet de la commission finance et sécurité et demande qu'elle se réunisse aussi pour parler de sécurité. ■■■■■ (DK) répond que bien entendu ces sujets de sécurité seront traités par la commission. Il note que des enjeux supplémentaires en matière de sécurité des bâtiments publics sont également apparus récemment et devront être pris en compte.

■■■■■ (YB) questionne concernant le Chemin de la Tour et la sécurité routière sur ce chemin qui est très dangereux. Les véhicules circulent très vite dans les deux sens et il est important qu'une étude sérieuse soit menée pour ce secteur. Il est répondu que ce secteur est inclut dans l'étude générale du trafic.

■■■■■ (MB) demande s'il y a une stratégie globale concernant les bâtiments clés que Tavannes ne voudrait pas laisser aller, que de beaux commerces variés puissent être présents. ■■■■■ (YR) répond qu'au stade actuel il est difficile d'avoir ce type de stratégie, mais typiquement, l'acquisition de la Maison de l'hoirie Haeni fait partie de cette stratégie. Les mandats confiés à EspaceSuisse et au Parc Chasseral permettront aussi d'aborder ces enjeux. Toute information relative à des bâtiments ou opportunités favorisant le commerce local est bienvenue.

■■■■■ (JPD), habitant du chemin de l'Orgerie, intervient au sujet de la vitesse dans ce secteur limité à 30 km/h. Il relève que le panneau lumineux récemment installé est placé dans un virage, ce qui limite son efficacité, les automobilistes ralentissant déjà naturellement à cet endroit. Il demande que la limitation à 30 km/h soit rappelée directement sur la chaussée par un marquage au sol, mesure qu'il estime simple et peu coûteuse. Le Conseil municipal prend note de cette remarque.

■■■■■ (SG) note que la ferme Lüthi n'est plus là et demande quel est le projet futur de ce lieu. ■■■■■ (ASL) répond que pour le moment il s'agit d'un parking provisoire pour les personnes habitant les rues en travaux et qu'il n'y a pas, à ce jour, de projet précis qui se dessine.

■■■■■ (SG) intervient à propos des WC publics qui aujourd'hui sont fermés, car des choses désagréables s'y passe. Il trouve toutefois dommage que ceux-ci soient fermés notamment durant les marchés. ■■■■■ (ASL) répond qu'il était prévu qu'ils soient ouverts pour les marchés, mais une fuite à eu lieu le même vendredi. Elle rappelle que les toilettes publiques ont été fermées en raison de dégradations. Les toilettes de la gare sont quant à elles accessibles, mais payantes et entretenues.

■■■■■ (YR) prend la parole afin de souhaiter à un ancien conseiller municipal, ■■■■■ (CA), un bel anniversaire de 70 ans.

L'assemblée est levée par le Président à 21h35.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président

Le secrétaire

■■■■■

■■■■■